



**Feuille de route sur les achats innovants au
Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies
alternatives**

Sommaire

1.	Préambule	3
2.	Le CEA et l'innovation	3
2.1	Une mission : de la recherche à l'industrie	3
2.2	Le paysage de l'innovation au CEA évolue : les plates-formes CEA Tech	5
2.3	L'accompagnement à la valorisation	5
3.	Les domaines de R&D du CEA	7
3.1	Les énergies bas carbone	7
3.2	La Défense et la sécurité globale	8
3.3	Les technologies pour l'information	8
3.4	Les technologies pour la santé	8
3.5	Les Très Grandes Infrastructures de Recherche et recherches fondamentales associées	9
4.	Les achats innovants au CEA	10
4.1	Le contexte	10
4.2	Le CEA signataire du Pacte PME	11
4.3	Feuille de route 2014	11
5.	Indicateurs de suivi	13
6.	Conclusion	14

1. Préambule

Acteur majeur de la recherche, du développement et de l'innovation, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives intervient dans quatre grands domaines : les énergies bas carbone (nucléaire et renouvelables), les technologies pour l'information et les technologies pour la santé, les Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR), la Défense et la sécurité globale. Pour chacun de ces quatre grands domaines, le CEA s'appuie sur une recherche fondamentale d'excellence et assure un rôle de soutien à l'industrie.

La nature des missions du CEA fait que son activité se situe très majoritairement dans le domaine de la R&D où l'innovation est une préoccupation permanente.

Cette caractéristique a pour conséquence que la part prépondérante de ses achats se situe dans le domaine de l'innovation.

Au-delà des missions principales évoquées plus haut, le CEA a aussi celle d'assurer le transfert du produit de ses recherches vers l'industrie. A cet effet, il est doté de structures, disjointes des achats, dédiées au transfert de technologie, d'aide à la création d'entreprise et d'accompagnement de la valorisation qui seront évoquées plus loin.

Dans cet environnement, le rôle de la fonction achat est de mieux faire connaître aux industriels, plus particulièrement des PME, les besoins du CEA afin que ceux-ci puissent répondre au très grand nombre d'appels d'offres pour des marchés à caractères fréquemment innovants.

L'achat innovant au CEA est ainsi une conséquence découlant directement de ses missions. La notion de feuille de route et sa structuration sont, dans les développements qui suivent, nécessairement adaptées à cette spécificité.

2. Le CEA et l'innovation

2.1 Une mission : de la recherche à l'industrie

Le CEA a pour vocation de transférer les résultats de ses recherches auprès des industriels. Cette mission va « de la recherche à l'industrie », et accompagne le CEA depuis son origine.

Historiquement focalisé sur la filière nucléaire civile et militaire, le CEA a fait émerger Areva, groupe industriel de rang international, et a contribué à faire de la France le premier producteur d'électricité d'origine nucléaire.

Fort d'atouts combinant excellences scientifique et technologique, le CEA a développé des relations étroites avec d'autres grandes filières industrielles, comme la micro-électronique : le Laboratoire d'électronique et de technologie de l'information (Léti) a ainsi contribué à l'essor de fleurons industriels comme STMicroelectronics ou Soitec.

Les recherches du CEA se diversifient, en interaction avec les filières industrielles et au service de ces dernières : les énergies renouvelables et le photovoltaïque avec l'Institut National de l'Energie Solaire (INES), les batteries grâce à un partenariat avec Renault ou l'imagerie cérébrale avec NeuroSpin, plateforme unique au monde.

Plus récemment, c'est aussi un projet avec Bull qui permet au CEA de se positionner en acteur innovant de la filière du calcul intensif.

Cette capacité à faire le lien entre sciences, technologies et besoins sociétaux est le sens que le CEA donne à l'innovation, à une époque où la France a besoin de croissance, d'exportations et de montée en gamme.

Cette capacité d'innovation s'apprécie notamment à travers le nombre de brevets déposés. D'après le classement de l'INPI, le CEA s'est affirmé en 2012 comme le deuxième déposant français et le premier organisme de recherche. En 2012, le nombre de dépôts dépasse le seuil des 700 et va conforter cette place en France, à l'Europe et à l'International, où le CEA, fort d'un portefeuille comptant désormais de l'ordre de 4 700 familles de brevets actives, figure déjà en tête des organismes publics de recherche.

De plus, pour la deuxième année consécutive, le CEA est classé parmi le *Top 100 Global Innovators*, un classement qui identifie les organisations les plus innovantes à travers le monde, réalisé chaque année par la société Thomson Reuters.

Ces innovations sont ensuite intégrées à des produits portés par l'industrie : c'est le cap que le Premier ministre a fixé aux plateformes régionales de transfert technologique de CEA Tech, qui s'implantent au plus proche des partenaires industriels. C'est l'un des enjeux clef pour le CEA, car en définitive, l'innovation se traduit en emplois créés ou préservés sur le sol national et compte ainsi parmi les grands accomplissements que l'on peut espérer d'un organisme de recherche technologique.

Mais la démarche développée au sein du CEA ne se limite pas à déposer des brevets et à accorder des licences. Elle vise à développer des partenariats gagnant-gagnant avec les industriels, ce qui leur permet de monter en gamme. Les achats les plus innovants répondent en effet parfois à des besoins si spécifiques qu'il faut co-développer des solutions avec les partenaires fournisseurs, jusqu'au prototypage. L'entreprise prend ensuite le relais et produit en série, sous licence du CEA.

La confiance du CEA est une garantie de crédibilité industrielle, et l'entreprise se constitue alors un savoir-faire qui peut devenir une avance concurrentielle et une clef de diversification vers d'autres secteurs.

En parallèle des brevets et de ses coopérations industrielles, le CEA développe depuis de nombreuses années une expérience reconnue dans la création et le développement de start-up. Depuis 2000, le CEA en a essaimé près de 100, en les dotant d'une capacité avérée à croître. Des conditions incitatives sont proposées aux créateurs issus du CEA et des journées d'information sont organisées. Un comité à l'essai vérifie la qualité du projet, de l'équipe et des opportunités de marchés et accorde un temps de maturation qui va de 6 à 18 mois. La filiale d'investissement du CEA, CEA-Investissement, participe ensuite aux premiers tours de table pour doter la start-up d'un capital de départ.

Mais l'innovation se concrétise également là où l'on met en œuvre des solutions nouvelles pour organiser des transferts technologiques vers les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et les PME. C'est le cas dans les pôles de compétitivité, le CEA siégeant comme administrateur dans 18 d'entre eux. Il s'agit notamment de Capénergies et Minalogic, pôles jugés parmi les plus performants en 2012, lors de la deuxième vague d'évaluation organisée par l'État. Ces pôles sont des catalyseurs ; ils facilitent des rapprochements et fédèrent les meilleurs acteurs d'un territoire autour de projets collaboratifs.

Enfin, le paysage de l'innovation intègre désormais des Instituts de Recherche Technologique, qui sont des équipes et des moyens de recherche accessibles aux PME et ETI les plus innovantes, aux universitaires et aux grands opérateurs publics ; plus en aval, il y a les comités de filière, dont l'objectif est de coordonner les grands industriels.

2.2 Le paysage de l'innovation au CEA évolue : les plates-formes CEA Tech

Le 15 octobre 2012, le Premier ministre a annoncé la mise en place par le CEA et ses partenaires, à titre d'expérimentation, de nouvelles « plates-formes régionales de transfert technologique », les plates-formes CEA Tech, en s'inspirant de l'exemple réussi de l'écosystème grenoblois dans lequel le CEA a joué le rôle de moteur d'innovation.

Ces nouvelles plates-formes sont implantées depuis le 1^{er} janvier 2013 sur les trois sites retenus par le Gouvernement en régions Aquitaine, Pays-de-la-Loire et Midi-Pyrénées, respectivement à Bordeaux, Nantes et Toulouse.

Les objectifs de ces plates-formes sont de :

- créer les conditions favorables à la compétitivité et au développement des entreprises régionales, et notamment des PME et ETI ;
- contribuer au développement de nouvelles compétences et technologies, en cohérence avec les écosystèmes d'innovation existant dans ces régions ;
- favoriser le lien entre le monde de la recherche et les filières régionales, structurées ou en émergence ;
- ces plates-formes s'appuient :
 - sur la recherche technologique effectuée par CEA Tech dans ses laboratoires basés à Grenoble et Saclay ;
 - sur les capacités de recherche technologique et de recherche fondamentale de l'ensemble des centres du CEA ;
 - sur les capacités de recherche technologique et de recherche fondamentale des laboratoires des partenaires de recherche implantés localement ;
- sur chaque site, la plate-forme régionale de transfert technologique est chargée de :
 - diffuser les technologies génériques (microélectronique, industrie avancée, logiciel, matériaux avancés, nouvelles technologies de l'énergie, ...) développées au CEA et qui sont fortement demandées par l'ensemble des secteurs industriels locaux ;
 - développer localement des activités de recherche technologique spécifiques aux tissus industriels régionaux, complémentaires des installations actuelles du CEA et des acteurs locaux, et pouvant servir ultérieurement à d'autres industriels sur l'ensemble du territoire national.

Début 2014, les équipes de CEA Tech s'implanteront en Lorraine, à Metz. Outre des objectifs identiques à ceux des autres plates-formes, l'État et la région Lorraine ont demandé à cette nouvelle plate-forme du CEA d'aider à la sélection et au développement de nouvelles filières industrielles, et de proposer un dispositif d'accompagnement à la création de start-up.

2.3 L'accompagnement à la valorisation

CEA Investissement est une société de droit privé, filiale à 100 % du CEA. Elle accompagne stratégiquement et financièrement la valorisation de technologies du CEA par la création et le développement d'entreprises. Elle finance en capital la création et le lancement de ces sociétés (amorçage) pour les amener sur le marché et les rendre attractives pour les investisseurs financiers.

Créée par le CEA en 1999 sous le nom de CEA Valorisation avec un double métier, la filiale s'est recentrée sur son métier d'investisseur en 2009 en filialisant son activité de commercialisation de portefeuilles de brevets sous le nom d'Avenium Consulting pour devenir CEA Investissement.

CEA Investissement a été l'investisseur en amorçage le plus actif de France sans discontinuer depuis 2009. Il est basé au sein des centres CEA de Saclay et de Grenoble.

En 2012, CEA Investissement a consacré une grande partie de ses efforts au montage de son nouveau fonds ATI, pour Amorçage Technologique Investissement, auquel se sont associés différents partenaires institutionnels et industriels en complément du CEA. Après une phase de transition dans l'attente de la mise en place de ce nouveau dispositif, l'activité d'investissement de la société s'est relancée avec au total 6 nouvelles participations en amorçage, 12 en co-fondateur et 3 cessions de participations.

Avenium Consulting, filiale majoritaire de CEA Investissement, est une société de conseil en stratégie et management de la propriété industrielle et commercialisation de droits pour le compte de tiers (*licensing*).

Pour ses clients (Grands groupes industriels, PME / ETI, start-up, universités, centres de recherche, pôles de compétitivité), la propriété industrielle est un actif fondamental à développer, protéger, valoriser. Établir une stratégie de propriété industrielle alignée avec leur stratégie globale est pour eux un enjeu majeur. Avenium les accompagne et les conseille dans cette démarche, tirant sa spécificité de son équipe qui associe expertise scientifique, compétence stratégique et économique, connaissance de la propriété industrielle et savoir-faire en valorisation.

Cette équipe est également pluridisciplinaire : NTIC, matériaux, chimie, nouvelles énergies, environnement, technologie pour la santé, biotechnologies et agroalimentaire.

3. Les domaines de R&D du CEA

Il n'est pas simple de résumer les activités de R&D du CEA, tant les domaines sont variés et les problématiques complexes à synthétiser sans prendre quelques libertés avec le contenu scientifique. Dans la suite on trouvera l'essentiel afin de rendre ce document autoporteur, sachant que plus de détails et des compléments sont disponibles sur le site internet du CEA.

3.1 Les énergies bas carbone

Ce domaine d'activité a pour ambition de permettre à la France de disposer de formes d'énergies compétitives, sûres et propres, non émettrices de gaz à effet de serre, afin de relever deux défis :

- contribuer à l'indépendance énergétique ;
- lutter contre le réchauffement climatique.

Dans ce cadre les activités de R&D se focalisent sur deux grands thèmes : le **nucléaire** et les **énergies renouvelables**.

Concernant le **nucléaire**, les études portent plus particulièrement sur :

- l'optimisation du parc actuel des réacteurs nucléaires et du cycle du combustible associé ;
- la recherche sur la gestion des déchets radioactifs et la maîtrise de l'impact des activités nucléaires ;
- l'assainissement et démantèlement des installations nucléaires ;
- la sûreté/sécurité, la conception des systèmes nucléaires du futur pour optimiser l'utilisation de la ressource uranium et réduire la production de déchets.

A noter que dans le cadre du Forum Génération IV, le CEA collabore avec d'autres pays dans le domaine de la R&D sur les réacteurs nucléaires de 4^{ème} génération, pour plus de sûreté, de compétitivité économique, minimiser les déchets, préserver les ressources naturelles.

Concernant les **énergies renouvelables**, les études portent plus particulièrement sur :

- la production et le stockage d'énergie (hydrogène, pile à combustible, batteries pour véhicules électriques) ;
- l'énergie solaire (habitat et mobilité solaire) ;
- la biomasse (biocarburants de 2^{ème} et 3^{ème} générations) ;
- les nanomatériaux pour l'énergie ;
- une contribution du CEA aux études sur l'efficacité énergétique.

A noter deux initiatives du CEA en matière d'énergies renouvelables :

- concernant le **solaire** : l'Institut National de l'Énergie Solaire (INES) à Chambéry, Plateforme dédiée à la recherche, à l'innovation ainsi qu'à la formation sur l'énergie solaire (technologies solaires, stockage de l'électricité, mobilité solaire et bâtiments à haute efficacité énergétique) ;
- concernant les **biocarburants de 2^{ème} génération** : la réalisation d'une plateforme de prétraitement de la biomasse à Bure Sauron pour participer à la démonstration de la faisabilité technique et économique d'une chaîne complète de production de biocarburants de 2^{ème} génération, de la collecte de la biomasse (bois) à la synthèse de carburant.

3.2 La Défense et la sécurité globale

Ce domaine d'activité qui génère une importante R&D a pour ambition de garantir la pérennité de la dissuasion nucléaire française et la sécurité globale.

Les principales activités liées à cette mission ont pour thèmes :

- la conception, fabrication, maintien en condition opérationnelle et démantèlement des têtes nucléaires ;
- la mise en œuvre du programme simulation pour garantir à la France la pérennité de sa dissuasion, sans essai nucléaire ;
- la conception et la maintenance des réacteurs de la propulsion navale (sous-marins et porte-avions) ;
- la non-prolifération et la surveillance du traité d'interdiction complète des essais nucléaires ;
- la lutte contre le terrorisme nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC).

A noter dans ce secteur d'activité le Centre de Calcul Recherche et Technologie (CCRT), complexe de calcul scientifique haute performance du CEA qui est ouvert à la communauté scientifique, partenaire en matière de grandes simulations numériques, dans des domaines tels que de l'aéronautique, la santé ou le climat.

3.3 Les technologies pour l'information

Ce domaine d'activité a pour ambition de valoriser l'industrie grâce à la recherche technologique.

Dans ce cadre les activités de R&D se focalisent sur quelques grands thèmes :

- les micro et nanotechnologies ;
- la microélectronique et les microsystèmes (capteurs, condensateurs, commutateurs, etc.) ;
- les systèmes embarqués et interactifs ;
- les capteurs et le traitement du signal.

A noter deux initiatives du CEA en la matière :

- MINATEC (à Grenoble) qui constitue un campus d'innovation unique en Europe et au meilleur rang international dans le domaine des micro et nanotechnologies ;
- GIANT (à Grenoble) qui est un campus où enseignement, recherche et industrie visent à répondre aux enjeux de société (technologies de l'information et de la communication, énergies renouvelables et questions environnementales, biosciences et santé).

3.4 Les technologies pour la santé

Ce domaine d'activité participe au développement des technologies innovantes au service de la santé.

Dans ce cadre les activités de R&D se focalisent sur quelques grands thèmes :

- l'imagerie et la recherche médicale ;
- la génomique ;
- la biologie à grande échelle ;
- l'ingénierie des protéines.

A noter en ce qui concerne l'imagerie biomédicale (à Fontenay-aux-Roses et à Gif-sur-Yvette) deux unités d'imagerie complémentaires :

- NeuroSpin, centre de neuro-imagerie cérébrale ;
- MIRCen, plate-forme préclinique d'imagerie pour les maladies neurodégénératives, cardiaques, hépatiques et pour le Sida.

3.5 Les Très Grandes Infrastructures de Recherche et recherches fondamentales associées

Dans ce cadre, les activités de R&D comportent deux volets : la recherche fondamentale en sciences de la matière et la conception et l'exploitation des très grandes infrastructures de recherche.

Concernant la **recherche fondamentale en sciences de la matière**, les études portent plus particulièrement sur :

- les lois fondamentales de l'Univers ;
- la théorie et la simulation numérique ;
- l'astrophysique ;
- les sciences du climat et de l'environnement ;
- la fusion thermonucléaire contrôlée.

Concernant la **conception et l'exploitation des très grandes infrastructures de recherche**, on peut citer :

- le synchrotron Soleil ;
- le LLB-Orphée (Laboratoire Léon Brillouin, autour du réacteur Orphée) ;
- Le TGCC (Très grand centre de calcul) ;
- les détecteurs Atlas et CMS au CERN.

A noter que le Ganil (à Caen), Grand accélérateur national d'ions lourds, est dédié à : l'expérimentation en radiothérapie, la physique de l'atome et de son noyau, la matière condensée et l'astrophysique.

4. Les achats innovants au CEA

Comme indiqué en introduction, l'achat innovant au CEA est une conséquence de ses missions, car pour mener ses recherches, le CEA a besoin de produits ou prestations qui sont en avance sur les technologies disponibles.

Dans ce cadre, le rôle de la fonction achat est de mieux faire connaître aux industriels les besoins du CEA, afin que ceux-ci puissent répondre au très grand nombre d'appels d'offre pour des marchés dont le caractère est fréquemment innovant.

C'est pour répondre à cette préoccupation qu'est structurée la feuille de route pour les achats innovants au CEA.

Cette action s'inscrit par ailleurs dans une démarche ancienne et complémentaire menée par le CEA envers les PME. En réalité ces deux démarches, à savoir la promotion de l'achat d'innovation et l'accès des PME aux marchés du CEA sont étroitement liées, car c'est le plus souvent auprès des PME que le CEA trouve la réponse à ses besoins en matière d'innovation.

4.1 Le contexte

Les opportunités pour les Entreprises/PME innovantes et pour le CEA de travailler ensemble ont toujours existé.

Dans ce contexte plutôt favorable, les principaux freins sont de deux natures :

- une méconnaissance par les entreprises de la diversité des missions et des besoins du CEA. L'image très « nucléaire » du CEA masque en effet la diversité des activités évoquées au chapitre précédent. De plus, le domaine du nucléaire semble d'un abord compliqué, très réglementé, donc susceptible de décourager les petites structures ;
- « l'épouvantail » que représente pour les PME, le dispositif réglementaire qui s'applique aux achats du CEA. Celui-ci est en effet soumis à l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005 et son décret d'application n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié qui transposent la directive européenne 2004/18/CE du 31 mars 2004.

Toutes les initiatives prises par la fonction achat du CEA jusqu'à ce jour ont donc eu pour objectif de pallier ces deux difficultés.

Ces initiatives ont pu prendre depuis 2007 diverses formes :

- présentations des principes régissant les achats, leur organisation et le cadre réglementaire, dans différentes instances : c'était par exemple le cas le 11 avril dernier lors de la conférence sur les achats innovants organisée par le Service des Achats de l'Etat (SAE) et la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) ;
- organisation comme cela a été décliné dans le cadre de l'engagement du CEA au Pacte PME (voir chapitre suivant), Centre par Centre, avec la participation du Comité Richelieu et d'OSEO, de journées de rencontres avec les PME. La rotation de ces événements s'est faite à ce jour successivement sur huit Centres du CEA ;
- présentations de thématiques stratégiques, telles que celles de l'assainissement-démantèlement : c'est le cas annuellement sur le site CEA de Marcoule ;
- organisation près du centre CEA de Cadarache par Capénergies (pôle de compétitivité où le CEA siège comme administrateur et détache du personnel), de rencontres visant à faciliter l'accès aux marchés des grands donneurs d'ordre. Au cours de ces rencontres, ces donneurs d'ordre présentent leurs activités, leur politique industrielle, leur processus d'achats et leurs besoins en termes de sous-traitance et d'innovations. En 2012, une première action sur les thématiques de l'énergie nucléaire civile a réuni le CEA, Areva et EDF ainsi que 200 PME. Une autre rencontre dédiée au projet de Cité des Énergies a été organisée entre le CEA et plus d'une centaine de PME, afin d'ouvrir des opportunités de marchés, d'initier des transferts de technologies issues des recherches du CEA et de développer des filières locales innovantes ;

- mise en place et amélioration continue d'un Portail Entreprises, sur le site internet du CEA facilitant l'accès à ses achats. Ce portail est désormais relayé par des correspondants en national et en local et permet d'accéder à la liste des consultations en cours, télécharger les dossiers de candidature et remettre une réponse électronique. Au-delà des achats, le Portail Entreprise permet de nouer des partenariats. Il invite les entreprises à collaborer avec le CEA avec la perspective d'accéder aux connaissances scientifiques et technologiques du meilleur niveau mondial ;
- nomination d'un médiateur du CEA auprès de la Médiation Interentreprises industrielles et de la sous-traitance ;
- signature le 28 juin 2010 de la charte mise en place par la médiation du crédit aux entreprises et la compagnie des dirigeants et acheteurs de France (CDAF) et basée sur le volontariat qui se décline en 10 engagements : les signataires s'engagent à respecter un certain nombre de bonnes pratiques, vis à vis des PME, telles que le respect des délais de paiements ;
- sensibilisation en interne à la politique PME au travers des formations dispensées aux nouveaux acheteurs du CEA.

4.2 Le CEA signataire du Pacte PME

Le CEA est signataire depuis 2004 du Pacte PME, dispositif national de soutien aux PME innovantes.

Depuis 2005, un chargé de mission « Relations avec les PME » positionné au sein de la Direction des achats et des partenaires stratégiques, assure la visibilité de ce dispositif, et le respect des engagements auxquels le CEA souscrit dans ce cadre.

Les dispositions concrètes relatives à cet engagement sont les suivantes :

- l'adresse e-mail « guichet-cea@pactepme.org » offre un canal supplémentaire pour les PME innovantes souhaitant se faire connaître. Elle permet la remise de propositions spontanées ainsi que la mise en relation immédiate avec le chargé de mission CEA ;
- un recueil annuel d'expériences réussies et de partage de bonnes pratiques réalisé par le Pacte PME, permet d'illustrer comment les initiatives prises par les unités achats du CEA ont contribué à la croissance d'une PME ou comment ses plateformes pour l'innovation ont aidé les entreprises à innover en leur transférant des technologies, des compétences et savoir-faire ;
- la mesure annuelle des indicateurs de suivi de ces engagements qui permet d'éclairer la contribution du CEA au tissu économique par le biais de ses achats ;
- une enquête fournisseurs annuelle qui permet au CEA d'enrichir son dialogue avec les PME innovantes qui souhaitent apporter un retour d'expérience.

4.3 Feuille de route 2014

En 2014, le CEA continuera à aller à la rencontre des PME et PME innovantes pour leur faire connaître la diversité de ses missions et de ses besoins.

Parmi les initiatives **les plus significatives** prévues, on notera :

- la participation de la Direction des achats à la manifestation nationale le « **CEA, de la recherche à l'industrie** » prévue le 10 avril 2014 à Paris. Ce projet piloté par la Direction de la Communication du CEA prévoit la participation de chercheurs, entrepreneurs, étudiants, financeurs, collectivités, etc. ;
- la **participation du CEA à une journée pilotée par le CNES** en juin 2014. Cet événement s'inscrira dans le cadre du salon «Toulouse space show 2014» qui aura lieu du 30 juin au 2 juillet 2014. Il sera préparé en partenariat avec la CCI de Toulouse et la région Midi-Pyrénées. Dans ce contexte, les PME invitées seront identifiées sur des perspectives crédibles de diversification d'activité dans les domaines où elles ne sont pas encore présentes ;

- l'organisation d'une **journée PME sur le Centre CEA de Saclay** à l'automne 2014, à l'image de celles qui se sont déroulées les années précédentes. Le programme est en cours de construction et devrait réunir plus de 100 PME. Celles-ci seront accueillies par des acheteurs et des prescripteurs et ce sera l'occasion :
 - d'informer les PME sur la diversité des domaines de recherche auxquels se consacre le CEA ;
 - de présenter la politique achats, et sa déclinaison par thématiques ;
 - de mettre en lumière des besoins sur le court/moyen terme ;
 - de permettre aux entreprises de se présenter et d'identifier les prescripteurs et acheteurs associés ;
- la poursuite de **l'expérience pilote** menée en 2013 avec les PME de la Meuse et de la Haute Marne. Cette expérience volontariste est conduite par le Service Commercial de Saclay qui **consulte désormais systématiquement les PME** de ces territoires dont le domaine de compétence est pertinent, pour les marchés de montant inférieur à 200 K€¹ ;
- la poursuite de la **mutualisation d'un vivier de compétences pour alimenter les consultations PME**. La Direction des achats du CEA a procédé en 2013 au recensement de PME auxquelles les prescripteurs ont fait appel en raison de compétences particulières, d'un savoir-faire jugé essentiel ou de leur réactivité. L'étape à franchir en 2014 est désormais de mettre ces informations à disposition de l'ensemble des unités achats des 10 centres du CEA. L'objectif est de permettre aux PME d'accéder à des marchés au-delà de leur territoire initial d'influence ou de compétence reconnue, en levant les freins des acheteurs par l'identification préalable qui aura été faite par leurs pairs ;
- la publication de nos indicateurs achats 2013 (part des marchés attribués aux PME et PME innovantes) ;
- la réponse au baromètre fournisseurs (enquête de satisfaction anonyme réalisée auprès de nos fournisseurs par le Pacte PME).

¹ Ce montant, qui passe à 207 K€ en 2014, correspond au seuil des procédures formalisées applicable aux marchés de fournitures et services du CEA.

5. Indicateurs de suivi

Durant l'année 2013, la Direction des achats du CEA a mis en place un tableau de bord trimestriel comportant un grand nombre d'indicateurs.

Parmi ceux-ci, certains sont consacrés au suivi des fournisseurs, notamment :

- le nombre de fournisseurs actifs (pour lesquels une commande a été réalisée dans l'année), répartis par domaines d'achats (nomenclature CEA) ;
- parmi ces fournisseurs et par domaine :
 - le % de fournisseurs français ;
 - le % de chiffre d'affaire achat auprès de PME ;
 - le % de chiffre d'affaire achat auprès de PME innovantes.

On entend par fournisseur français, un fournisseur qui a au moins un établissement (donc un SIREN/SIRET) en France. On affinera ce critère en 2014.

La notion de PME*, quant à elle, est celle de l'Union européenne, à savoir : un effectif ≤ 250 personnes et un CA ≤ 50 M€ ou bilan ≤ 42 M€, non détenue à plus de 25 % par une société qui n'est pas une PME, non détenue par une société étrangère.

En ce qui concerne enfin les PME innovantes**, est considérée comme telle toute PME auprès de laquelle le CEA a effectué dans la période considérée une commande correspondant à un CPV identifié comme « innovant » (arrêté du 16 mars 2009 définissant les domaines mentionnés à l'article 1^{er} du décret n° 2009-193 du 18 février 2009 relatif aux modalités d'application de l'article 26 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie pour la passation des marchés publics de haute technologie avec des petites et moyennes entreprises innovantes).

A ce stade des correctifs sont nécessaires pour dépasser le caractère approximatif de cette approche et l'année 2014 devrait être consacrée à améliorer la mesure de ce critère.

Le tableau ci-dessous donne les éléments chiffrés de 2013. On voit que le CEA :

- a un grand nombre de fournisseurs actifs ;
- que ceux-ci sont très majoritairement français ;
- que la part des achats réalisés auprès des PME (en montant) est importante ;
- que la part des achats réalisés auprès des PME (en montant) considérées comme innovantes sur la base des critères exposés ci-dessus est très supérieure à l'objectif de 2 % fixé par l'Etat à l'horizon 2020.

Ces chiffres calculés sur des grandes masses (environ 2 500 M€) ne sont pas susceptibles de variations significatives en valeur relative ; ils traduisent en effet la nature des missions et l'activité de R&D du CEA.

Cartographie Fournisseurs	Nombre	Fournisseurs français	Paiements (CP) en %	
			PME*	PME** innovantes
Approvisionnement	1 494	99%	20%	14%
Bâtiments	1 601	100%	20%	12%
Informatique	1 849	96%	26%	20%
Logistique	3 356	99%	19%	10%
Nucléaire	779	98%	6%	6%
Scientifique	6 595	88%	40%	34%
TOTAUX			20%	15%

6. Conclusion

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives intervient dans plusieurs grands domaines technologiques en s'appuyant sur une recherche fondamentale d'excellence. La nature de ses missions le conduit à mener de la R&D dans des champs d'activité où l'innovation est essentielle.

Cette caractéristique a pour conséquence que la part prépondérante de ses achats se situe dans le domaine de l'innovation.

L'un des rôles importants de la fonction achat consiste à mieux faire connaître les besoins du CEA aux industriels, plus particulièrement des PME, et de les inciter à répondre au très grand nombre d'appels d'offres encourageant des réponses innovantes.

En 2014, la feuille de route du CEA est construite pour répondre à cet objectif.